



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

15 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE

16 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 22

OBJET
MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS

Pour : 18

Contre : 4

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le 22 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Hervé FRANEL, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, José AZEVEDO, Annick BAZIN, , Stéphane LEPECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX, Léa PHALIPPOUX.

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent PERTHUIS
Madame Alexa PELAGE
Madame Claire HERLIN
Madame Maria PIRKA
Madame Jacqueline GALEAZZI
Madame Charlène METAUT

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS
Madame Stéphanie MARTINS VIANA
Madame Mariannick MORVAN
Madame Marie Solange GRILLOT
Monsieur Hervé FRANEL
Monsieur Stéphane RAYNAL

Étaient absentes :

Mesdames et Messieurs Christine DAVOINE, Julien CAYZAC, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE et Agostino MUZZIN

DELIBERATION
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
EMPLOIS PERMANENTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le tableau des effectifs,

VU l’avis favorable du comité social territorial en date du 12 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 18

Contre : 4

Messieurs Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH et
Mesdames Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX et Léa PHALIPPOUX.

Abstention : 0

- MODIFIE le tableau des effectifs ainsi qu'il est annexé,
- SUPPRIME au 1^{er} juillet 2023 :
 - Trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Un poste d'agent de maîtrise principal
 - Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- SUPPRIME au 1^{er} octobre 2023 :
 - Un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- CRÉE :
 - Un poste d'adjoint administratif
 - Un poste d'adjoint technique
 - Un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

D'AUTORISER Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire.
Mariannick MORVAN

ANNEXE 1 – CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Délibération 2023 6 033

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

SUPPRESSION DE POSTE						
Poste	Grades	Catégorie	Filière	Date d'effet		
Responsable Ferme Pédagogique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/07/2023		
Responsable service technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/07/2023		
Chauffeur de car – Responsable agents d'entretien	Agent de maîtrise principal	C	Technique	01/07/2023		
Agent de restauration	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/07/2023		
ATSEM	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Technique	01/07/2023		
Responsable RPE	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	Animation	01/10/2023		

.../....

CREATION DE POSTE						
Poste	Grades	Catégorie	Filière	Quotité temps de travail	Date d'effet	
Assistant administratif	Adjoint administratif	C	Administrative	100 %	01/07/2023	
Agent technique polyvalent Contrat PEC CAE	Adjoint technique	C	Technique	100 %	01/07/2023	
Agent technique	Adjoint technique	C	Technique	100 %	01/07/2023	
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	Médico-sociale	100 %	01/07/2023	
Agent administratif Accroissement temporaire d'activité	Adjoint administratif	C	Administrative	100 %	01/07/2023	
Agent d'animation saisonnier	Adjoint d'animation	C	Animation	70 %	01/07/2023	